Revue



Lituanie : première victoire à l'encontre de la centrale nucléaire bélarusse d'Astravets

Description

Une large majorité des pays parties à la Convention d'Espoo, réunis le 7 février 2019 à Genève, ont statué sur le caractère inapproprié du site de construction de la centrale nucléaire d'Astravets, au Bélarus.

Pour le ministre lituanien de l'Énergie, Žygimantas Vaičiūnas, qui menait la délégation lituanienne, il s'agit d'une décision historique qui prouve la légitimité des protestations de son pays. En effet, depuis des années, la Lituanie proteste contre le projet de cette centrale construite par l'entreprise russe Rosatom sur le territoire du Bélarus, à une vingtaine de km seulement de la frontière avec la Lituanie et à une cinquantaine de km de sa capitale, Vilnius. En 2011, une plainte a été déposée par la Lituanie auprès de la Convention d'Espoo pour violation des évaluations d'impact environnemental : Vilnius protestait par là contre l'absence de réponse aux questions adressées aux autorités à Minsk concernant la sûreté de la centrale et son impact éventuel sur l'environnement et la population en Lituanie. Des recommandations ont été émises par la Convention d'Espoo en 2013 aux fins de rectification.

En reconnaissant que, par son choix de localisation, Minsk a violé la Convention d'Espoo, 30 des 36 pays participants à la session de la Convention et, parmi eux, la totalité des pays membres de l'Union européenne, ont de fait mis en cause les entreprises prenant part à l'édification de cette centrale.

La Lituanie a d'autres récriminations à l'encontre de cette centrale (notamment en termes de sécurité) mais cette première victoire concernant la sûreté de l'installation l'enjoint, selon son ministre de l'Énergie, à porter cette décision dans d'autres formats internationaux. La Convention d'Espoo, elle, ne porte son intérêt que sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement des centrales dans un contexte transfrontière et stipule que l'étude des impacts sur l'environnement par les parties signataires de la Convention doit toujours précéder toute prise de décision ou toute autorisation d'entreprendre.

Après ce vote, le ministre lituanien des Affaires étrangères, Linas Linkevičius, a lui aussi fait part de sa satisfaction et exprimé son espoir de voir le Bélarus tenir compte du jugement de la Convention.

Sources: Delfi.lt, LETA/BNS, The Baltic Course.

Céline BAYOU

date créée 10/02/2019 Champs de Méta

Auteur-article: Céline BAYOU